

Services publics de proximité :

Angoulême, Guéret, Le Faouët, Comtat Venaissin, Mende, Indre, Gers, Lot...

Les initiatives se développent dans un grand nombre de départements souvent à l'initiative de la CGT ou de collectifs où sa présence est forte. Ce que vit la population, ce sont les fermetures de services publics les uns après les autres. Les actions engagées sous des formes diverses visent à dire « ça suffit » : Il faut garder et rénover les services publics, répondre aux besoins qui s'expriment dans les zones rurales comme en milieu urbain.

Le vote exprimé le 29 mai conforte le sentiment qu'il est possible et nécessaire d'imposer un changement d'orientation. Le Premier ministre lui-même est obligé de concéder dans sa déclaration d'investiture que les services publics de proximité doivent être maintenus « lorsqu'il y a un consensus local ».

Cela suppose l'abandon des plans de suppression et de privatisation de services publics, le dégagement de moyens financiers pour leur maintien et leur rénovation.

Un état des lieux associant tous les acteurs, les usagers, les élus, les organisations syndicales, est nécessaire.

L'UGFF prend toute sa place dans les nouvelles formes d'expression collective et de rassemblement pour

construire les réponses, dans le contexte actuel.

Les élus jouent un rôle particulier dans ces mouvements qui peut contribuer à le renforcer. Cela suppose dans le même temps l'intervention des citoyens, le débat, la maîtrise collective des positionnements, de la lucidité : Est-il possible de mener l'action contre la fermeture d'un service public local et de voter à l'assemblée des lois visant à dénaturer voire à privatiser le service public ?

Ce qui est en jeu c'est la conception même du service public avec ses valeurs et ses principes d'égalité de traitement et de solidarité.

A Guéret, les 25 et 26 juin, dans le prolongement des actions engagées, une réunion des collectifs départementaux de défense et de développement des services publics (ceux-ci existent dans une trentaine de départements) a pour objectif de permettre de premières mises en commun des réflexions. La CGT doit s'enrichir de tous les débats en cours, pour être encore mieux à même d'être force de propositions et d'action pour le service public et la réponse aux besoins diversifiés de la population.

D'ores et déjà, c'est la perspective de nouvelles luttes à l'automne qui est à l'ordre du jour !

Les finances locales dans le rouge

En 2004, pour la première fois depuis 1995, le budget des collectivités locales affichait un déficit. Celui-ci est de 1,9 milliard d'euros, selon les estimations de l'INSEE.

La croissance des dépenses s'élève à + 8,5 % alors que les recettes progressent de 7 %. L'Institut note que, s'il y a une décélération des charges de personnel (4,9 % contre 5,3 % en 2003 et 6,4 % en 2002), ce sont les postes d'investissement et de subventions qui augmentent le plus fortement. Pour ce dernier, l'INSEE observe que cette hausse résulte principalement de la poursuite de la régionalisation des transports ferroviaires et du transfert aux régions de la charge du versement de l'indemnité compensatrice aux entreprises embauchant sur contrats d'apprentissage.

Nul doute que la mise en œuvre de la loi RAFFARIN de décentralisation, en plus d'être inacceptable en termes de missions, va venir encore aggraver cette situation.

En 2004, les impôts locaux, en moyenne, avaient enregistré une augmentation de 10,1 %. On ne peut qu'être légitimement très inquiet sur la suite des événements...



Là, c'était au faouët...